

MAIRIE DE APPEVILLE

50500 APPEVILLE

Afférents au C.M. : 10

En exercice : 8

Ont pris part à la délibération : 8

Convocation : 19.09.2019

Affichage : 03.10.2019

SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2019

Le vingt-six septembre deux mil dix-neuf à 20 H 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Michel LEBLANC, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Messieurs Patrice PATERNOSTER,
Robert HOUELBEK, Christian LEFRANCOIS, Joël
LEMYRE, Ludovic DRIEU.
Mesdames Geneviève TESTA et Laëtitia LEGALLOIS.

ABSENTS EXCUSES : Monsieur Jacques MARION.

ABSENT : Monsieur Maurice STIEMBERT.

Monsieur Joël LEMYRE a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance et expose ce qui suit :

- Approbation du compte-rendu du 18 juillet 2019
- Legs Faudemer
- FDGDON convention (annexe 1)
- Marais : facturation lors d'absence totale de bovins malgré une demande et un engagement pour des droits de pâturage.
- Attribution travaux de voirie route du netz
- Indemnité prêtre non résident
- Indemnité de clôture électrique
- Attribution de la parcelle C77 et détermination du loyer
- Questions diverses.

Le compte-rendu du 18 juillet 2019 est approuvé à l'unanimité sans observations.

2019-42 – LEGS FAUDEMER 2019 :

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal des revenus dégagés par le legs Faudemer à savoir :

- Rémunération du capital placé sur l'école des filles :	934,61 €
- Revenu des fermages :	1 170,63 €

Total	2 105,24 €

46 personnes ont demandé à bénéficier de l'allocation.

Au vu de ces éléments, à l'unanimité des présents, le conseil municipal arrête la liste de ces ayants droits à ces 46 inscrits et fixe le montant de l'allocation Legs Faudemer à 45,76 € :

AUVRAY	CHARLES
BAGOT	AGNES
CLEMENT	ROLANDE
CLIN	CHARLES
CUCCO	ROBERT
CUQUEMELLE	GISELE
DRIEU	CHANTALE
DRIEU	ALAIN
FRERET	GILBERTE
FONTAINE	JEAN-CLAUDE
FONTAINE	NICOLLE
JOUAUX	ISABELLE
JOUAUX	ANNE-MARIE
HOUELBECC	CLAUDE
HOUELBECC	MARIE-JEANNE
HOUELBECC	RAYMONDE
HOUELBECC	ROBERT
HOUELBECC	SERGINE
LAISNE	MARIE
LECAUDEY	JEAN
LECAUDEY	JANICK
KLAWCZINSKI	RAYMOND
KLAWCZINSKI	FRANCINE
LEBARBIER	JEANNE
LEBARBIER	CATHERINE
LEPLANQUAIS	PIERRETTE
LEPLANQUAIS	MICHEL
LEMYRE	JOEL
MAUDUIT	ALICE
MAUDUIT	JEAN
MESLIN	MARIE
MESLIN	JEAN-PAUL
NOEL	YVES
NOEL	JOSETTE
PATERNOSTER	PATRICE
PATERNOSTER	NICOLE
PITREY	FERNAND

ROBIOLLE	CHRISTIANE
ROSE	HENRIETTE
ROSE	BERNARD
TANTEL	JEAN-MARIE
TREBERT	JACQUES
TREBERT	MARIE-THERESE
TREBERT	DANIEL
VASCHE	MICHELINE
VERMEULIN	ANDREE

2019-43 – RENOUELEMENT CONVENTION POUR LA LUTTE CONTRE LES RONGEURS AQUATIQUES AVEC LA FDGDON :

Monsieur le Maire informe les membres présents que la convention signée avec la FDGDON pour la lutte contre les rongeurs aquatiques est arrivée à échéance. La nouvelle convention proposée fera supporter à la commune la totalité de l'indemnisation des piégeurs.

A l'unanimité des présents, le Conseil Municipal décide de ne pas renouveler la convention avec la FDGDON pour la lutte contre les rongeurs aquatiques au vu :

- de l'augmentation du coût à supporter par la commune pour l'indemnisation des piégeurs.
- que cette dépense n'est pas maîtrisable.
- que cette lutte n'a pas lieu d'être supportée par les seules communes.

2019-44 – ATTRIBUTION TRAVAUX DE VOIRIE ROUTE DU NETZ :

Monsieur le Maire rappelle la décision prise par le Conseil Municipal, lors de la réunion du 18 juillet 2019, de réaliser sur la route du Netz les travaux proposés dans l'étude hydraulique.

Trois entreprises ont été sollicitées pour un devis.

Après étude des devis les membres présents retiennent l'entreprise HODEY de Muneville sur Mer pour un montant de 5 104,00 € HT.

2019-45 : DECISION MODIFICATIVE N°3 DU BUDGET 2019 :

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité la décision modificative n°3 du budget 2019 pour la réalisation des travaux de voirie route du Netz.

Investissement :

DEPENSES		RECETTES	
Article	Montant	Article	Montant
2151 (21) réseaux de voirie	6 125,00 €	021 (021) Virement de la section de fonctionnement	6 125,00 €

Fonctionnement :

DEPENSES		RECETTES	
Article	Montant	Article	Montant
615221(011) Bâtiments publics	- 6 125,00 €	021 (021) Virement de la section de fonctionnement	6 125,00 €
023 (023) Virement à la section d'investissement	6 125,00 €		

GESTION DU MARAIS :

Monsieur le Maire informe les membres présents que Monsieur Jean-Philippe LEBARBEY n'a pas mis au marais les 14 bovins qu'il avait inscrit mais que néanmoins il a réglé le 1^{er} acompte de 50%.

Sur proposition de Monsieur le Maire et après délibération, à l'unanimité les membres présents décident de ne pas facturer les 50% restant dus. Le montant de la prime MAEC auquel il aurait pu prétendre sera conservé par la commune.

2019-46 – INDEMNITE DU PRETRE NON RESIDENT :

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de verser pour l'année 2019 la somme de cent vingt euro et quatre vingt dix-sept centimes (120,97 euros) à Monsieur l'Abbé en charge de la commune, au titre du gardiennage de l'église pour un prêtre non résident, en respect de la circulaire préfectorale n° 87-225 du 2 février 1987 et de la circulation ministérielle du 5 avril 2017.

2019-47 – INDEMNITE DE FOURNITURE D'ELECTRICITE AU MARAIS :

Il convient comme les années précédentes d'indemniser Monsieur Jean-Claude FONTAINE qui fournit l'alimentation électrique pour la clôture du marais communal géré en estive.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de verser à Monsieur FONTAINE Jean-Claude pour ce service une indemnité de 70€ pour l'année 2019.

2019-48 : ATTRIBUTION DE LA PARCELLE C77 ET DETERMINATION DU LOYER :

Suite à l'échange d'une parcelle avec la Famille ROBIOLLE, la parcelle communale cadastrée C77 est mise en location à partir du 1^{er} octobre 2019.

Deux candidats se sont présentés.

Après délibération et à l'unanimité, Les membres du Conseil Municipal décide d'attribuer la location de cette parcelle au GAEC du Bastillon de Appeville pour un fermage annuel de 58,34 €.

2019-49 : INSCRIPTION EN INVESTISSEMENT DE MOBILIER URBAIN :

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'inscrire à la section d'investissement l'achat de mobilier urbain à savoir l'achat d'un banc et d'une

poubelle pour le parking du bourg pour un montant de 432,90 € TTC et l'achat d'un support vélo, d'un panneau et des drapeaux pour la cour de la Mairie pour un montant de 306,42 € TTC.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte d'inscrire cette dépense en investissement à l'article 2157 « Autres matériel et outillage de voirie ».

2019-49 : DECISION MODIFICATIVE N°4 DU BUDGET 2019 :

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité la décision modificative n°4 du budget 2019 pour l'achat de mobilier urbain.

Investissement :

DEPENSES		RECETTES	
Article	Montant	Article	Montant
2152 (21) installations de voirie	+ 740,00 €	021 (021) Virement de la section de fonctionnement	740,00 €

Fonctionnement :

DEPENSES		RECETTES	
Article	Montant	Article	Montant
023 – Virement à la section d'investissement	740,00 €		
615221(011) Bâtiments publics	- 740,00 €		

Rien ne restant à l'ordre du jour la séance est levée à 21 heures 50.
Les an, mois, jour que dessus.